

*Ne pas publier, diffuser ou distribuer, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou dans tout autre pays dans lequel la distribution ou la diffusion d'un tel communiqué est interdite par la loi.*

**OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE**

**GROUPE FLO**

**INITIEE PAR**

**BERTRAND RESTAURATION**

**agissant de concert avec les sociétés Financière Flo, Bertrand Corp. et Bertrand Invest**

**COMMUNIQUE DE MISE A DISPOSITION  
DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU DOCUMENT SUR LES AUTRES INFORMATIONS  
RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES  
DE BERTRAND RESTAURATION**

**TERMES DE L'OFFRE**

**Prix de l'offre** : 0,21 euro par action Groupe Flo

**Durée de l'offre** : 12 jours de négociation

Le présent communiqué établi par Bertrand Restauration est diffusé en application des dispositions de l'article 231-27, 2° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

Dans l'hypothèse où, à la clôture de l'offre, les actionnaires n'ayant pas apporté leurs actions à l'offre ne représenteraient pas plus de 10 % du capital et des droits de vote de Groupe Flo, Bertrand Restauration a l'intention de demander à l'AMF, dès la clôture de l'offre ou dans un délai de trois mois suivant la clôture de l'offre, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire dans les conditions de l'article L. 433-4, II du code monétaire et financier et des articles 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, afin de se voir transférer les actions Groupe Flo non apportées à l'offre, en contrepartie d'une indemnité en numéraire de 0,21 euro par action Groupe Flo, égale au prix d'offre par action, nette de tous frais.

Paris, le 20 novembre 2019

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité de l'offre publique du 19 novembre 2019, apposé le visa n° 19-531 en date du 19 novembre 2019 sur la note d'information relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Bertrand Restauration, agissant de concert avec les sociétés Financière Flo, Bertrand Invest et Bertrand Corp., visant les actions de la société Groupe Flo (la « **Note d'Information** »).

Conformément à l'article 231-28, I du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Bertrand Restauration (le « **Document Autres Informations** ») sont mises ce jour à disposition du public.

La Note d'Information et le Document Autres Informations sont disponibles sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site internet de Bertrand Restauration ([www.groupe-bertrand.com](http://www.groupe-bertrand.com)) et peuvent être obtenus sans frais au siège social de Bertrand Restauration (59, rue de Tocqueville, 75017 Paris) et auprès de :

**Rothschild Martin Maurel**

29, avenue de Messine  
75008 Paris  
France

**Portzamparc BNP Paribas Group**

16, rue de Hanovre  
75002 Paris  
France

Préalablement à l'ouverture de l'offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'offre.

**Contact**

Direction Financière

Joël Le Bihan

Tel. : +33 1 41 92 30 08

[jlebian@groupeflo.fr](mailto:jlebian@groupeflo.fr)

***Avertissement :** Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Bertrand Restauration décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.*